

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST HIGH YIELD 2027

Rapport annuel au 29 décembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest High Yield 2027 (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Classification

Obligations et autres titres de créance internationaux.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0013511458	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	100 000 euros	Néant
ID	FR0013511466	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	100 000 euros	Néant
RC	FR0013511474	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RD	FR0013511482	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
A	FR001400EQJ8	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Part réservée aux UC (Unités de compte) du Groupe Abeille	Néant	Néant

Afer High Yield 2027	FR001400IEG1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Part réservée à la souscription via des contrats d'assurance-vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.	Néant	Néant
RFC	FR0013511490	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	Néant	Néant
RFD	FR0013511516	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	Néant	Néant

Pour les parts IC et ID, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de Gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion.

Objectif de gestion

Le Fonds Ofi Invest High Yield 2027 a pour objectif d'obtenir sur la durée de vie du Fonds soit 7 ans à échéance du 31 décembre 2027, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD, une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD, une performance nette de frais annualisée minimum de 1,40% (objectif de performance) pour la part A et une performance nette de frais annualisée minimum de 2,03% (objectif de performance) pour la part Afer High Yield 2027.

La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du Fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la Société de Gestion.

Indicateur de référence

Le Fonds ayant pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD) et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,40% (objectif de performance) pour la part A et une performance nette de frais annualisée minimum de 2,03% (objectif de performance) pour la part Afer High Yield 2027, il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31 décembre 2027, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées de toute origine géographique. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles (y compris obligations convertibles contingentes dites Cocos).

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le gérant investira progressivement de manière active et discrétionnaire sur tout type de titres : titres spéculatifs (dits à haut rendement ou *High Yield*), *Investment Grade*), afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Aussi, même si le Fonds a une stratégie initiale « Buy and hold », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille. L'exposition au marché ainsi que la duration seront gérées activement.

Le Fonds pourra détenir à l'acquisition des titres notés au minimum « BB- La Société » de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB- (en application de la politique de notation d'Ofi invest Asset Management), cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entrainera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027 et sélectionner les émetteurs (parmi un gisement diversifié de 276 émetteurs provenant de divers secteurs et de divers pays), présentant la probabilité de défaut moins importante au regard du rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield - investissements spéculatifs plus risqués), allocation sectorielle ou par catégorie de notation.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 6. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en oeuvre, le profil de risque du Fonds varie dans le temps.

L'exposition du Fonds aux obligations et obligations convertibles diminuera en raison de l'arrivée à échéance des titres. A l'approche de l'échéance du Fonds, Le Fonds sera géré en monétaire et en référence aux taux moyen du marché monétaire en Euro (Eonia capitalisé, €ster). Le Fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour une dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPC. Le gérant se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs privés et publics en fin de vie du Fonds si leur rendement s'avère meilleur, sans que la maturité de ces titres puisse excéder 6 mois après la date d'échéance du Fonds.

En outre, le Fonds pourra investir, dans la limite de 100% de l'actif net, sur les instruments financiers à terme français et étrangers ou négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, sans recherche de surexposition. Il pourra prendre des positions en vue de couvrir et d'exposer le portefeuille au risque de taux et en vue de couvrir le portefeuille aux risques de change et de crédit. Il négociera également des contrats de swap et/ou de change à terme afin de couvrir le portefeuille contre le risque de change avec toutefois un risque résiduel.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille.

Pour ce faire, le Fonds investit dans des obligations « haut rendement » (High Yield) et des titres de créance émis par des entreprises de toutes zones géographique affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés.

Les résultats de la recherche ESG sont pris en compte dans la construction du portefeuille afin de s'assurer que la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure (i.e. meilleure) à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement

Par ailleurs le Fonds applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Les controverses susceptibles d'affecter la relation ou l'impact sur une des parties prenantes de l'émetteur sont suivies et analysées. Elles peuvent concerner : les clients, les investisseurs, les régulateurs, les fournisseurs, la société civile, les salariés, l'environnement de l'émetteur.

Ces controverses font l'objet d'une évaluation, en quatre niveaux, en fonction de leur sévérité, intensité et de leur dissémination (dans le temps et/ou l'espace).

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, pendant la période de souscription et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi en instruments du marché monétaire.

Pour rappel :

Par décision de la Société de Gestion, la période souscription a été renouvelée une première fois pour une période courant du 10 juillet 2021 au 9 janvier 2022 puis une seconde et dernière fois pour la période courant du 10 janvier 2022 au 9 juillet 2022.

L'objectif d'un seuil d'encours de 250 M€ n'ayant pas encore été atteint au 9 juillet 2022, la Société de Gestion a souhaité poursuivre la commercialisation du Fonds et a décidé d'ouvrir de nouvelles périodes de souscription.

Ainsi par décision de la Société de Gestion une troisième période de souscription de 6 mois court du 10 juillet 2022 au 9 janvier 2023 qui pourra être reconduite si besoin.

Dès le 1er décembre 2022, une dernière période de souscription a été mise en place et court jusqu'au 31 décembre 2024.

Tous les instruments décrits ci-dessous ont avant tout un profil obligataire et seront intégrés au portefeuille dans le cadre de l'objectif du Fonds à savoir obtenir : une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et I C/D, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,40% (objectif de performance) pour la part A et une performance nette de frais annualisée minimum de 2,03% (objectif de performance) pour la part Afer High Yield 2027.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu' à 100% de l'actif net (*) :

Le portefeuille est investi en obligations et autres titres de créances d'entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées, de toutes zones géographiques, libellés en euros ou en devises : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées négociés sur des marchés réglementés.

De la même manière et de façon accessoire (10%), le Fonds pourra investir en obligations d'émetteurs privés dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions...). L'exposition éventuelle aux marchés actions induite par ces produits sera cependant marginale et ne constitue pas le cœur de cible du portefeuille.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, pourront être notés spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), Investment Grade, selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

L'allocation entre les notations des différents titres ou émetteurs en portefeuille pourra varier :

- De 0 % à 100 % de son actif en titres de qualité « High Yield » (titres spéculatifs) ;
- De 0 % à 50 % de son actif en titres « Investment Grade » ;
- 0 % de son actif en titres non notés.

Les titres composant le portefeuille sont libellés en euro ou en devises, avec couverture du risque de change systématique.

La maturité des titres en portefeuille ne pourra excéder 6 mois après le 31 décembre 2027.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant utilisera des instruments du marché monétaire et OPCVM monétaires.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre 0 et 6
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : de 0 à 100% de l'actif net (*)
Niveau de risque de change supporté par le Fonds	Proche de 0% de l'actif net – risque résiduel
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé	OCDE : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres : de 0 à 20% de l'actif net

(*) La limite de 100% peut être ponctuellement dépassée dans le cadre de Souscriptions/Rachats importants, de variations importantes des marchés ou encore à raison d'un léger décalage de règlement dans le cadre d'opérations d'arbitrage à l'actif du Fonds.

Actions : de 0 à 10 % de l'actif net :

Le Fonds peut détenir des actions exclusivement issues d'une conversion (obligations convertibles, bons de souscription en actions, obligations remboursables en actions, debt to equity swap...) dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10% de l'actif net. Il n'y aura ni répartition sectorielle ni taille de capitalisation prédéfinie.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres actifs éligibles :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :**Stratégies sur les contrats financiers :**

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures) et du risque de crédit. Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'exposition du portefeuille sur ce type d'instruments n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; leur utilisation n'implique pas une surexposition du portefeuille du Fonds. Cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés sont principalement des futures sur indices de taux d'intérêt. Les futures servent essentiellement à calibrer l'exposition globale du Fonds à la sensibilité taux.

Dérivés de change :

Le Fonds peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (forward, futures), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les expositions en devise du Fonds. Une politique de couverture systématique du risque de change est mise en place par le gérant. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel en fonction des conditions de marché.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection. L'utilisation des Credit Default Swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du Fonds. Le CDS permet de se protéger contre la défaillance d'un émetteur en payant à un tiers un flux régulier et en recevant de ce tiers un paiement défini à l'origine en cas de survenance de la défaillance redoutée. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de crédit lié aux obligations détenues en portefeuille. Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps.

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. Le risque global est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier indicatif du Fonds, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 150%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, Morgan Stanley et Natixis.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme, ou
- Non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

➤ [Titres intégrant des dérivés :](#)

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription. En particulier, le Fonds peut investir en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions).

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité, rendement ou de liquidité. Le Fonds pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. La méthode du calcul du risque globale est celle du calcul de l'engagement.

[Dépôts :](#)

Le Fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

[Emprunts d'espèces :](#)

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

[Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :](#)

Le Fonds n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Obligations et Autres Titres de Créances Internationaux ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

[Risque de perte en capital :](#)

L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

[Risque de performance :](#)

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le Fonds n'offre pas un rendement garanti.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

Le Fonds est investi en titres financiers sélectionnés discrétionnairement par la Société de Gestion. Il existe donc un risque que le Fonds ne soit pas investi sur les titres les plus performants.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (dits à haut rendement ou *High Yield*) :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains pays :

Le Fonds pourra être exposé à des émetteurs privés ou public de pays dont la dette souveraine est particulièrement risquée dans les conditions de marché prévalant à la date de lancement du Fonds : Espagne, Italie, Portugal.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé à la dette des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change :

Bien que le portefeuille soit systématiquement couvert du risque de change par le gérant, une telle couverture étant par construction imparfaite, le Fonds reste exposé à un risque résiduel de change.

Le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;

- De valorisation : Compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : Les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Durée de placement recommandée

31 décembre 2027.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

2 janvier 2023 :

- Changement de dénomination de la Société de Gestion : Ofi Asset Management devient Ofi Invest Asset Management ;
- Changement du site internet : www.ofi-am.fr devient www.ofi-invest.com ;
- Changement de dénomination du Fonds : OFI HIGH YIELD 2027 devient Ofi Invest High Yield 2027 ;
- Le prospectus intègre désormais le DIC PRIIPS et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.

12 janvier 2023 :

Création de la part A (FRO01400EQJ8).

20 janvier 2023 :

Le Fonds intègre désormais une stratégie ISR et devient un OPC dit Article 8.

18 avril 2023 :

Extension du mécanisme de « Swing Pricing » aux souscriptions et aux rachats, jusqu'à présent il ne concernait que les rachats.

12 juin 2023 :

Création de la part Afer High Yield 2027 (FRO01400IEG1).

1^{er} septembre 2023 :

- Mise à jour du document-type DIC PRIIPS, conformément aux différentes précisions doctrinales apportées par l'Autorité des Marchés Financiers depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ;
- Mise à jour du document-type Annexe Précontractuelle SFDR, conformément aux évolutions réglementaires ;
- Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates »).

23 octobre 2023 :

Opération de fusion entre le Fonds Ofi Invest High Yield 2023, OPC absorbé, et le Fonds Ofi Invest High Yield 2027, OPC absorbant, sur la valeur liquidative du 20 octobre 2023.

3 novembre 2023 :

Référencement en Espagne des parts IC (FRO013511458) ; RC (FRO013511474) et RFC (FRO013511490).

17 novembre 2023 :

Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues à tout moment auprès de la Direction Commerciale, soit par téléphone : +33 (0)1 40 68 17 17 ou par courriel : service.client@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

L'année 2023 a débuté avec des craintes inflationnistes mais, comme prévu, la désinflation a été bien engagée et les chiffres de l'inflation ont surpris favorablement à la fin de l'année. L'inflation totale a reculé de 6,4% en janvier à 3,1% en novembre aux États-Unis et de 8,6% à 2,4% en zone euro. L'ampleur et la rapidité de la baisse sont attribuables à deux composantes : l'effet de base favorable des prix de l'énergie et la désinflation des biens en lien avec la normalisation des problèmes de chaînes d'approvisionnement créés par le Covid. De plus, l'inflation très basse en Chine induit une poussée supplémentaire à la désinflation globale. La dernière ligne droite vers l'objectif de 2% des banques centrales est plus étroitement liée à l'inflation des services, qui est l'une des composantes les plus rigides de l'inflation en raison de l'inertie des salaires.

Une surprenante croissance US...

La véritable surprise de l'année 2023 a été l'exubérante croissance des États-Unis malgré le resserrement monétaire en cours. En janvier 2023, le consensus s'attendait à une croissance US de 0,3% en moyenne annuelle. Cependant, les données sur l'activité économique ne montraient pas de signes de ralentissement, et tout au long de l'année, les anticipations de croissance ont été révisées à la hausse, terminant 2 points plus haut, à 2,4% en décembre. Comment l'expliquer ? Premièrement, avec la politique « Bidenomics » : les chèques Covid ont soutenu la consommation privée, et les plans en faveur de la transition énergétique (Inflation Reduction Act) et des semi-conducteurs (Chips Act) ont soutenu les investissements des entreprises et les dépenses en recherche et développement. Deuxièmement, les besoins de refinancement des entreprises américaines en 2023 ont été très faibles car elles avaient largement profité des taux nuls en 2020 et 2021. Troisièmement, la politique monétaire est restée accommodante jusqu'à la fin 2022, compte tenu du niveau de départ exceptionnellement bas des taux directeurs. Cette résilience explique la forte hausse des rendements obligataires américains à partir de l'été, qui ont culminé en octobre dernier à 5% en nominal et à 2,5 % en réel pour les maturités à 10 ans.

... qui contraste avec l'atonie européenne

La divergence du cycle économique américain avec le reste du monde, et en particulier avec la zone Euro, est manifeste au troisième trimestre où le PIB américain a frôlé les 5% en annualisé et la zone Euro a décliné de 0,1% (0,4% en annualisé). L'hiver dernier, l'Europe a évité un rationnement du gaz, et donc la récession, grâce à la diversification de l'approvisionnement des sources de gaz et à une baisse de la demande des ménages et entreprises. Toutefois, l'économie de la zone Euro stagne depuis un an, et l'Allemagne est le pays qui souffre le plus lourdement des conséquences de la crise énergétique dans son tissu industriel et de la faible reprise chinoise post-Covid. Si le resserrement monétaire s'est fait sentir sur la demande, l'offre de crédit, les investissements en construction, et plus largement, sur l'activité dans le secteur immobilier, la consommation est la principale cause de la divergence manifeste de performance économique entre les États-Unis et l'Europe.

De son côté, la Chine a atteint son objectif de croissance à 5%, mais les deux principaux problèmes structurels du pays, l'immobilier et la démographie, pèsent sur la croissance de long terme et l'absence d'une annonce de soutien public massif comme par le passé est un silence assourdissant pour les marchés. Le gouvernement chinois a cherché le juste équilibre entre une relance budgétaire pour éviter les défauts immobiliers et le maintien des freins à la spéculation dans le secteur. Au total, la croissance mondiale en 2023 devrait s'afficher juste en dessous de 3%, grâce aux États-Unis (et à l'Inde) plutôt qu'à la Chine.

Les Banques centrales à l'assaut de l'inflation

La lutte contre l'inflation a été le thème porteur de toutes les Banques centrales en 2023, et le cycle de resserrement monétaire de 2022/2023 est un des plus connus par son ampleur et sa rapidité. Le taux directeur moyen des pays développés (pondéré par le PIB) est passé de 0,10% en janvier 2022 à 4,5% fin 2023, et celui des pays émergents de 4,9% à 8,5% sur la même période. En contre-tendance se trouvent seulement les Banques centrales chinoise (PBOC) qui a baissé ses taux, et japonaise (BoJ), qui a maintenu le contrôle de la courbe des taux mais avec plus de souplesse sur le niveau du taux 10 ans.

Ce n'est qu'au second semestre que les grandes Banques centrales ont levé le pied de l'accélérateur. Aux États-Unis, les taux directeurs sont inchangés à 5,5%, depuis juillet, et en zone Euro le taux de dépôt est à 4% depuis septembre. À partir de l'automne, les présidents de la Fed et de la BCE ont acté les bonnes nouvelles sur l'inflation et validé le scénario selon lequel les taux directeurs ont probablement atteint leurs pics. Depuis, les attentes des marchés s'enflamment quant à la prochaine étape, une baisse des taux d'intérêt.

Les taux directeurs sont redevenus l'outil principal de gestion de la politique monétaire, mais le resserrement monétaire est également passé par la normalisation des bilans des Banques centrales. Le bilan de la BCE en 2023 a baissé d'environ €2 trillions, dont l'essentiel vient du remboursement des opérations de refinancement de long terme des banques (TLTROs). En ce qui concerne les programmes d'achats d'obligations, les réinvestissements des titres dans le programme d'assouplissement quantitatif classique (APP) ont été arrêtés complètement en juillet 2023, tandis que la sortie du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) n'aura lieu qu'en 2024. Quant à la Fed, le non-réinvestissement des titres qui arrive à maturité avait déjà démarré en 2022 et s'est déroulé comme prévu en 2023 à un rythme d'environ 95 Md\$ par mois. La normalisation des bilans semble avoir eu peu d'impact sur les marchés des taux et la prime de terme des taux américains.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont augmenté sur une bonne partie de l'année et ont atteint les 5 % sur le mois d'octobre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la réserve fédérale américaine lors de ses différentes réunions. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% sur le début du mois d'octobre. Néanmoins, les dernières publications en Europe et aux États-Unis sont venues rassurer les marchés quant à la trajectoire de l'inflation. Cette baisse significative des chiffres d'inflation couplée à un ralentissement de la croissance, a fait augmenter les probabilités de baisse de taux en 2024. Ainsi, les taux à 10 ans se sont fortement resserrés sur la fin d'année, de plus de 90bps en Allemagne et d'environ 110bps aux États-Unis.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment sur la première partie de l'année 2023. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage¹ attractif. En effet, mis à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites sur l'année. Cette compression des spreads² combinée à la détente des taux sur la fin d'année a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à Haut Rendement³ a tenu le haut de l'affiche avec des performances qui avoisinent les 13% sur l'année (indice Bloomberg Barclays European High Yield). Les autres actifs obligataires de la Zone Euro ne sont pas en reste, avec une performance de plus de 8% pour le crédit de meilleure qualité dit « Investment Grade » et autour de 3,3% pour les actifs monétaires.

Actions :

L'année 2023 a finalement été un très bon millésime du point de vue des actions. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés et notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Ces grands écarts ont des justifications multiples, mais illustrent bel et bien à quel point l'année écoulée était l'année des extrêmes.

¹ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

² Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

³ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

Aux Etats-Unis, et malgré quelques secousses sur le premier trimestre de l'année et le vacillement du système bancaire, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance. En parallèle, le secteur technologique et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, révélée au travers de l'application Chat GPT, a propulsé les indices à la hausse. Entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Nvidia, leader incontesté des puces GPU, a ainsi intégré le cercle des Magificent 7 (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla)⁴ qui à eux seuls représentent 30% de la capitalisation boursière du S&P 500, et expliquent les deux tiers de sa performance en 2023. Sur l'année, le Nasdaq et le S&P 500 réalisent des performances de 44.64% et 26.29% respectivement (performances dividendes réinvestis).

En Europe, les actions ont également connu une belle année. Néanmoins, l'absence d'accélération de l'économie chinoise continue à peser sur les secteurs industriels. Dans ce contexte l'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22% (dividendes réinvestis) et le CAC 40 d'environ 20% (dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Sur l'exercice, Ofi Invest High Yield 2027 n'est pas intervenu sur des dérivés de crédits (i.e. : Itraxx Crossover). Dans un contexte de taux élevés, il a utilisé en début d'année des couvertures de taux au travers de la vente de futures sur le bund.

Le marché High Yield (HY) a connu en 2023 sa meilleure performance des dix dernières années, grâce à la combinaison de trois facteurs : un rendement élevé du marché en début d'année ; une baisse des primes de crédit d'environ 100 points de base (pb) ; et une baisse des taux gouvernementaux, avec un bund baissant de plus de 50 pb sur l'année. Le Fonds a ainsi pleinement bénéficié de ces facteurs puissants pour atteindre sa meilleure performance annuelle depuis son lancement.

La performance annuelle du marché HY européen hors financières s'est ainsi établi à +12,1%, et s'est décomposée de la manière suivante : (i) les BBs finissent l'année à +11,2% ; (ii) les Bs finissent à +15,5%, bénéficiant d'une compression des primes de crédit dans un contexte de soulagement sur la capacité des sociétés à se refinancer, et (iii) les CCCs ont de leur côté sous-performé (+8,8%), du fait de la hausse des taux de défaut, du stress sur la situation d'Altice et des craintes sur le secteur immobilier.

Côté macro, l'année 2023 aura été marquée au premier semestre par la crise bancaire la plus importante depuis 15 ans, avec les faillites de la Silicon Valley Bank aux Etats Unis et le sauvetage en urgence de Crédit Suisse en Europe. Dans les deux cas, les Banques Centrales et les régulateurs ont montré leur capacité à agir rapidement. Cependant, au-delà de la volatilité générée par cet épisode, l'année 2023 aura surtout été l'année de la forte baisse de l'inflation, avec un recul de l'inflation de 6,4 % en janvier à 3,1 % en novembre aux États-Unis et de 8,6 % à 2,4 % en zone euro. Ce recul de l'inflation a principalement eu comme origine un effet de base favorable des prix de l'énergie ainsi qu'une désinflation des biens liée à la normalisation des problèmes de chaînes d'approvisionnement créés par la Covid. La baisse de l'inflation s'est ainsi faite dans un contexte d'atterrissage très progressif des économies, et a offert de la visibilité aux marchés, qui tablent désormais sur des premières baisses de taux directeurs en 2024. Les banquiers centraux devraient en effet acter le retour de l'inflation vers leur objectif de long terme pour commencer la normalisation de leurs politiques monétaires.

Côté facteurs techniques, le marché primaire HY a été de nouveau peu actif en 2023, avec environ 50Mds€ émis, après une année de quasi-fermeture en 2022 (moins de 30 Mds€ émis). Malgré la baisse des taux et des primes de crédit en fin d'année, les émetteurs avaient peu de maturité court terme à refinancer, et, dans leur grande majorité, ne sont pas venus commencer à refinancer les maturités 2025 et 2026, qui représentent à elles seules 40% du marché HY. Le marché devrait se rouvrir plus fortement au premier semestre 2024, les émetteurs refinançant traditionnellement leurs dettes HY 12 mois à l'avance.

⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Côté demande, les flux ont été globalement équilibrés, avec 5Mds\$ de décollecte sur les fonds high yield en Europe. Nous notons cependant que les investisseurs ont commencé à revenir sur la classe d'actif en fin d'année 2023.

Côtés émetteurs, on notera la légère hausse des taux de défaut sur les catégories de rating les plus basses, auxquelles le fonds n'est pas exposé. Parmi les défauts les plus retentissants, on notera celui de Casino, quatre ans après celui de sa holding Rallye, ainsi que celui du promoteur immobilier autrichien Signa. Dans un contexte de taux plus élevés que lors des années précédentes, la situation des foncières a également monopolisé l'attention des investisseurs, avant que la baisse des taux en fin d'année ne commence à soulager les émetteurs.

Performances

Entre le 30 décembre 2022 et le 29 décembre 2023, la performance du Fonds a été de 10,48% pour la part IC, de 10,50% pour la part ID, de 9,93% pour la part RC, de 10,44% pour la part RD, de 10,38% pour la part RFC et de 10,34% pour la part RFD.

La valeur liquidative de la part A s'élevait à 100 euros au 12 janvier 2023 (date de création). Au 29 décembre 2023, elle s'élevait à 107,57 euros. Soit une performance pour cette période de 7,57%.

La valeur liquidative de la part Afer High Yield 2027 s'élevait à 100 euros au 12 juin 2023 (date de création). Au 29 décembre 2023, elle s'élevait à 105,34 euros. Soit une performance pour cette période de 5,34%.

Le Fonds ayant pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD) et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,40% (objectif de performance) pour la part A et une performance nette de frais annualisée minimum de 2,03% (objectif de performance) pour la part Afer High Yield 2027, il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest High Yield 2027 PART IC	FR0013511458	30/12/2022	29/12/2023	10,48%	2,24%	97,96	108,23
Ofi Invest High Yield 2027 PART ID	FR0013511466	30/12/2022	29/12/2023	10,50%	2,24%	94,98	102,64
Ofi Invest High Yield 2027 PART RC	FR0013511474	30/12/2022	29/12/2023	9,93%	1,75%	102,06	112,19
Ofi Invest High Yield 2027 PART RD	FR0013511482	30/12/2022	29/12/2023	10,44%	1,75%	102,12	111,55
Ofi Invest High Yield 2027 PART RFC	FR0013511490	30/12/2022	29/12/2023	10,38%	2,14%	97,63	107,76
Ofi Invest High Yield 2027 PART RFD	FR0013511516	30/12/2022	29/12/2023	10,34%	2,14%	94,85	102,52

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	304 832 337,42	264 013 693,57
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	FR001400F2R8	AIR FRANCE KLM 8.125% 31/05/2028	8 452 318,00	985 500,00
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2628390366	LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028	8 063 433,00	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2720095624	TAPESTRY INC 5.375% 27/11/2027	8 025 988,60	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2619047728	BENTELER INTERNATIONAL A 9.375% 15/05/2028	7 849 243,36	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	DE000A3L0952	TRATON FINANCE LUX SA 4.5% 23/11/2026	7 704 520,00	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2606019383	IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK15/05/2028	7 601 368,70	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2712523310	PAPREC HOLDING SA 6.50% 17/11/2027	7 430 592,00	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2484502823	TDC NET AS 5.056% 31/05/2028	7 420 040,00	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2401886788	LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	7 419 119,80	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. Le risque global est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier indicatif du Fonds, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 150%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Nom de l'OPC	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
Ofi Invest High Yield 2027	1,54%	0,86%	1,16%

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 29 décembre 2023
- Taux : Pas de position au 29 décembre 2023
- Crédit : Pas de position au 29 décembre 2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29 décembre 2023
- Commodities : Pas de position au 29 décembre 2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 29 décembre 2023
- Options : Pas de position au 29 décembre 2023

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2023, Ofi Invest High Yield 2027 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations dans le cadre des directives AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011, OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions règlementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
 - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
 - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
 - Les objectifs fixés aux salariés ;
 - Leur contribution aux risques opérationnels ;
 - Le respect des objectifs SFDR ;
 - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
 - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV · Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. · Méthode : o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	· la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; · l'observation de la politique de gestion des risques ; · la conformité avec les règlements internes ou externes... ; · le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : · Risques réglementaires : o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	<p>o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs.</p> <p>Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier 	<p>o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : <ul style="list-style-type: none"> o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : <ul style="list-style-type: none"> o Respect des process extra-financier o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. <p>Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle</p>
Dirigeants	<p>Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> o croissance des actifs ; o parts de marché ; o amélioration du mix produit ; o diversification produits ; o diversifications géographique... • Respect des valeurs du groupe • Critères RSE • Image, notoriété... 	<p>Evaluation ad hoc (360 ou autre)</p> <p>Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.</p>
Resp. fonctions de contrôle	<p>Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.</p>	<p>Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.</p>
Les commerciaux	<p>Collecte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients... 	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	<p>Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.</p> <p>Pour les autres :</p> <p>Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	<p>Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus).</p> <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur</p>
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	<p>La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois.</p> <p>Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.</p>

Malus	<p>Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Comportement frauduleux ou erreur grave ; o Non-respect des limites de risques ; o Non-respect des process ; o Départ de la personne. <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.</p>
-------	--

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest High Yield 2027

Identifiant d'entité juridique :
969500B818H2B95Z6E71

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest High Yield 2027 (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a suivi une approche selon laquelle le score ESG agrégée au niveau du portefeuille devait être supérieur au score ESG agrégée au niveau de l'univers d'investissement.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG agrégée:** la note ESG agrégée au niveau du portefeuille est de **5,80** sur 10 et la note ESG agrégée de son univers d'investissement est de **4,71** ;

Le Fonds a donc respecté l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **La note ESG au niveau du portefeuille** avait atteint **5,73** sur 10 ;
- **La note ESG au niveau de l'univers d'investissement** avait atteint **5,75** sur 10.

Le Fonds n'était devenu un OPC catégorisé Article 9 conformément au Règlement SFDR qu'à compter du 20 janvier 2023 et n'avait donc pas respecté l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y avait pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée entre le 1^{er} janvier 2022 et 30 décembre 2022.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	11190,91 Teq CO2	NA	
			Taux de couverture = 78,24%	NA	
		Emissions de GES de niveau 2	2046,22 Teq CO2	NA	
			Taux de couverture = 78,24%	NA	
		Emissions de GES de niveau 3	51733,32 Teq CO2	NA	
			Taux de couverture = 78,24%	NA	
		Emissions totales de GES	64970,46 Teq CO2	NA	
			Taux de couverture = 78,24%	NA	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	871,50 Teq CO2/million d'EUR	NA	
			Taux de couverture = 78,24%	NA	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	949,64 (Teq CO2/million d'EUR)	NA	
			Taux de couverture = 79,04%	NA	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des	0,04%	NA		
		Taux de couverture = 90,51%	NA		

	des combustibles fossiles	combustibles fossiles				
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 75,35%	NA		
			Taux de couverture = 66,22%	NA		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 36,50%	NA		
			Taux de couverture = 3,11%	NA		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	1,05 (GWh/million d'EUR)	NA		
			Taux de couverture = 82,23%	NA		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,48%	NA		
			Taux de couverture = 87,34%	NA		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2922,32 (Tonnes)	NA		
			Taux de couverture = 7,05%	NA		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	30516,92 (Tonnes)	NA		
			Taux de couverture = 45,14%	NA		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	NA		
			Taux de couverture = 98,36%	NA		

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	PAI non couvert	NA		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	PAI non couvert	NA		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 36,15%	NA		
			Taux de couverture = 86,94%	NA		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	NA		
			Taux de couverture = 100%	NA		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,60%	NA		
			Taux de couverture = 90,36%	NA		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	6,28%	NA		
			Taux de couverture = 91,24%	NA		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	NA	NA		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions	NA	NA		

		internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national				
--	--	---	--	--	--	--

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 29 décembre 2023, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs
AIR FRANCE KLM 8,125 2028_05	Voyages et loisirs	0,8479%
GAMENET GROUP 7,125 2028_06	Voyages et loisirs	0,8317%
BENTELER INTERNATIONAL 9,375 2028_05	Automobiles et pièces	0,8293%
TAPESTRY 5,375 2027_11	Produits et services de consommation	0,8282%
IHO VERWALTUNG 8,750 2028_05	Automobiles et pièces	0,8062%
TDC NET A/S 5,056 2028_05	Télécommunications	0,7985%
PAPREC HLDG 6,500 2027_11	Services aux collectivités	0,7922%
LOXAM 4,500 2027_02	Produits et services de consommation	0,7861%
TRATON FINANCE LUX SA 4,500 2026_11	Automobiles et pièces	0,7836%
VALEO 5,375 2027_05	Automobiles et pièces	0,7661%
HUHTAMAKI 4,250 2027_06	Biens et services industriels	0,7660%
LEVI STRAUSS & CO 3,375 2027_03	Produits et services de consommation	0,7625%
ILIAD 5,375 2027_06	Télécommunications	0,7577%
OCI 3,625 2025_10	Produits chimiques	0,7538%
DUFREY ONE BV 3,375 2028_04	Vente au détail	0,7513%

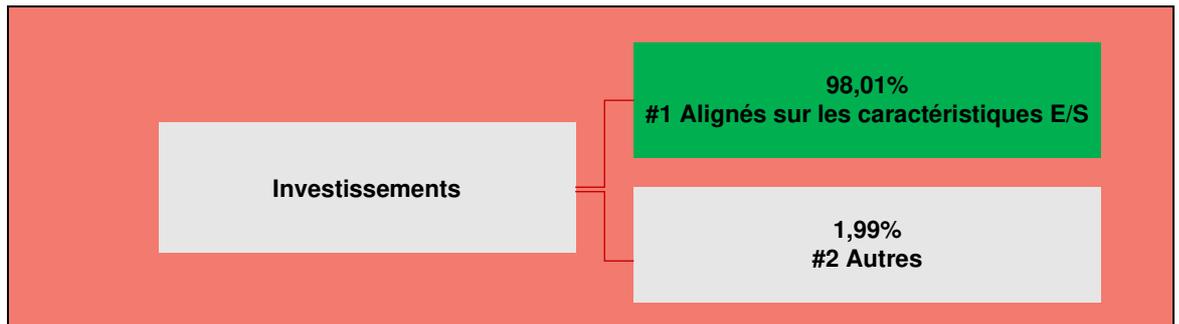
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 29 décembre 2023, le Fonds a **98,01%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **1,99%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,43% de liquidités ;
- 0% de produits dérivés ;
- 1,56% de valeurs ou de titres ne disposant pas de score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de l'actif net des liquidités et des produits dérivés, et 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas de score ESG.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 29 décembre 2023, la décomposition sectorielle des actifs investis du Fonds est la suivante :

	% d'actifs
Dispo/Liquidité Investie	4,71%
Construction et matériaux	2,82%
Médias	1,52%
Immobilier	10,55%
Biens et services industriels	18,15%
Vente au détail	2,00%
Produits et services de consommation	7,88%
Automobiles et pièces	12,99%
Obligation	0,00%
Télécommunications	8,19%
Ressources de base	1,24%
Technologie	1,35%
Services aux collectivités	3,28%
Soins personnels, pharmacies et épiceries	0,57%
Voyages et loisirs	6,21%
Santé	6,91%
Produits chimiques	7,50%
Services financiers	0,54%
Energie	1,43%
Aliments, boissons et tabac	2,15%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 29 décembre 2023, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

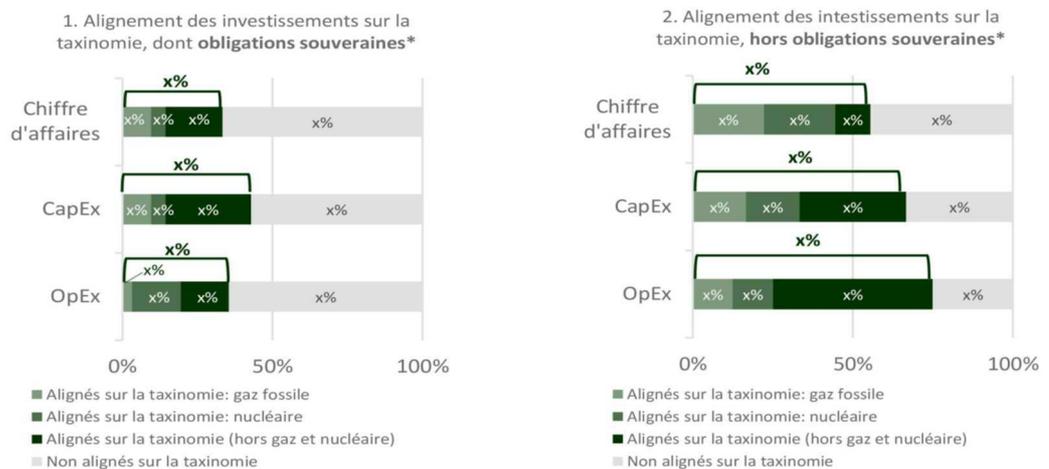
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 29 décembre 2023, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 29 décembre 2023, la part d'investissements du Fonds alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas de score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



OFI INVEST HIGH YIELD 2027

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

OFI INVEST HIGH YIELD 2027
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST HIGH YIELD 2027 relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.21 18:16:31 +0100



Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 005 474 962,08	108 921 116,31
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	962 125 636,87	106 668 588,88
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	962 125 636,87	106 668 588,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	43 349 325,21	2 252 527,43
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	43 349 325,21	2 252 527,43
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	4 787 585,04	20 150,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 787 585,04	20 150,00
Comptes financiers	70 464,22	23 375,17
Liquidités	70 464,22	23 375,17
Total de l'actif	1 010 333 011,34	108 964 641,48

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	1 017 220 832,00	107 331 922,36
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	1 468,27	4 821,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-21 723 728,74	-878 730,27
Résultat de l'exercice (a, b)	14 225 137,06	2 468 806,41
Total des capitaux propres	1 009 723 708,59	108 926 819,99
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	609 302,75	37 821,49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	609 302,75	37 821,49
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 010 333 011,34	108 964 641,48

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	50 329,58	194,89
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	11 351 599,48	2 464 854,42
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	11 401 929,06	2 465 049,31
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	4 944,60	1 956,56
Autres charges financières	-	-
Total (II)	4 944,60	1 956,56
Résultat sur opérations financières (I - II)	11 396 984,46	2 463 092,75
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 118 801,54	465 545,63
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	8 278 182,92	1 997 547,12
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 946 954,14	471 259,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	14 225 137,06	2 468 806,41

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instrument financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instrument du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties. Les Credit Default Swaps sont valorisées "mark to market", sur la base du cours de clôture en tenant compte de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Une fois la période de souscription terminée, un mécanisme de swing pricing sera mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Toutefois, comme indiqué précédemment, la SGP se laissant la possibilité de procéder avant l'échéance du Fonds à une reconduction de la stratégie d'investissement ou à une fusion absorption avec un autre OPCVM, ce mécanisme de SWING PRICING pourra être supprimé au moment de la mutation.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de rachats des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de rachat. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des coûts de transaction et des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde des rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à la pricing policy OFI.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en oeuvre.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,55% TTC pour les parts IC et ID
- 0,65% TTC pour les parts RFC et RFD
- 1,05% TTC pour les parts RC et RD
- 1,35% TTC pour les parts A
- 0,72% TTC pour les parts Afer High Yield 2027

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehmann) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Pour les parts IC – RC et RFD et A :

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour les parts ID – RD et RFD :

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour les parts Afer High Yield 2027 :

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	108 926 819,99	74 869 182,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	869 870 702,76	44 877 265,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-17 720 125,82	-232 464,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 174 867,08	167 117,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 459 963,65	-1 577 283,35
Plus-values réalisées sur contrats financiers	450 400,00	615 820,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-122 000,00
Frais de transaction	-213 009,31	-26 079,92
Différences de change	-0,31	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	52 042 154,39	-9 742 379,20
Différence d'estimation exercice N	44 522 571,30	
Différence d'estimation exercice N - 1	-7 519 583,09	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-177 480,00
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 627 459,84	-1 722 427,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 278 182,92	1 997 547,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	1 140,38 ⁽¹⁾	-
Actif net en fin d'exercice	1 009 723 708,59	108 926 819,99

(1) Soulte fusion

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	962 125 636,87	95,29
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	962 125 636,87	95,29
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	943 053 056,33	93,40	5 843 479,13	0,58	13 229 101,41	1,31	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	70 464,22	0,01
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	1 753 224,00	0,17	319 250 857,06	31,62	641 121 555,81	63,49	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	70 464,22	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,02	0,00	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Coupons à recevoir	285 975,00
Souscriptions à recevoir	4 501 610,04
Total créances	4 787 585,04
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-601 456,12
Provision commission de mouvement	-7 846,63
Total dettes	-609 302,75
Total	4 178 282,29

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	442 184,6024
Parts rachetées	81 438,3501
Catégorie de parts ID	
Parts émises	97 523,0189
Parts rachetées	32 452,0000
Catégorie de parts RFC	
Parts émises	6 817,1655
Parts rachetées	155,5295
Catégorie de parts RFD	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts RC	
Parts émises	319 633,8679
Parts rachetées	32 835,1078
Catégorie de parts RD	
Parts émises	15 995,7027
Parts rachetées	3 653,3169
Catégorie de parts A	
Parts émises	1 786 694,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	18 356,0000
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027	
Parts émises	5 893 244,0000 ⁽³⁾
Parts rachetées	-

(2) La catégorie de parts A a été créée le 12/01/2023.

(3) La catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 a été créée le 12/06/2023.

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RFC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RFD	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RD	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RFC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RFD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35 ⁽⁴⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72 ⁽⁵⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(4) La catégorie de parts A ayant été créée le 12/01/2023, le taux présenté a été annualisé.

(5) La catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 ayant été créée le 12/06/2023, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	9 687,5629	4 474,74	43 349 325,21

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 991 650,21	916 294,91
Total	1 991 650,21	916 294,91
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 991 650,21	916 294,91
Total	1 991 650,21	916 294,91
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 468,20	4 821,48
Résultat	1 918 275,30	1 551 336,92
Total	1 919 743,50	1 556 158,40

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	1 914 857,35	1 554 812,40
Report à nouveau de l'exercice	4 886,15	1 346,00
Capitalisation	-	-
Total	1 919 743,50	1 556 158,40
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	781 574,4302	716 503,4113
Distribution unitaire	2,45	2,17
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RFC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	16 361,74	20,42
Total	16 361,74	20,42
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 361,74	20,42
Total	16 361,74	20,42
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RFD		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,07	0,01
Résultat	23,17	20,16
Total	23,24	20,17
Affectation		
Distribution	23,20	20,10
Report à nouveau de l'exercice	0,04	0,07
Capitalisation	-	-
Total	23,24	20,17
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	10,0000
Distribution unitaire	2,32	2,01
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts RC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	614 046,96	1 132,26 ⁽⁶⁾
Total	614 046,96	1 132,26
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	614 046,96	1 132,26
Total	614 046,96	1 132,26
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RD		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	32 922,17	1,74 ⁽⁷⁾
Total	32 922,17	1,74
Affectation		
Distribution	32 834,74	1,74
Report à nouveau de l'exercice	87,43	0,00
Capitalisation	-	-
Total	32 922,17	1,74
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	12 343,8858	1,5000
Distribution unitaire	2,66	1,16
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 829 841,73 ⁽⁸⁾	-
Total	2 829 841,73	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 829 841,73	-
Total	2 829 841,73	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6 822 015,78 ⁽⁹⁾	-
Total	6 822 015,78	-
Affectation		
Distribution	1 296 513,68	-
Report à nouveau de l'exercice	5 525 502,10	-
Capitalisation	-	-
Total	6 822 015,78	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	5 893 244,0000	-
Distribution unitaire	0,22	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(6) La catégorie de parts RC a été créée le 27/06/2022.

(7) La catégorie de parts RD a été créée le 27/06/2022.

(8) La catégorie de parts A a été créée le 12/01/2023.

(9) La catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 a été créée le 12/06/2023.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 324 944,27	-330 169,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 324 944,27	-330 169,96
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 324 944,27	-330 169,96
Total	-2 324 944,27	-330 169,96

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	776 860,8870	416 114,6347
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 233 956,94	-547 416,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 233 956,94	-547 416,21
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 233 956,94	-547 416,21
Total	-2 233 956,94	-547 416,21
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	781 574,4302	716 503,4113
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RFC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-19 885,41	-8,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-19 885,41	-8,05
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-19 885,41	-8,05
Total	-19 885,41	-8,05
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	6 671,6360	10,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RFD		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-28,32	-7,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-28,32	-7,74

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-28,32	-7,74
Total	-28,32	-7,74
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	10,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-895 196,82	-1 126,68 ⁽¹⁰⁾
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-895 196,82	-1 126,68
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-895 196,82	-1 126,68
Total	-895 196,82	-1 126,68
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	287 820,2717	1 021,5116
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RD		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-38 830,07	-1,63 ⁽¹¹⁾
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-38 830,07	-1,63
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-38 830,07	-1,63
Total	-38 830,07	-1,63
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	12 343,8858	1,5000
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 174 663,69 ⁽¹²⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-5 174 663,69	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 174 663,69	-
Total	-5 174 663,69	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 768 338,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 036 223,22 ⁽¹³⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-11 036 223,22	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11 036 223,22	-
Total	-11 036 223,22	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	5 893 244,0000	-
Distribution unitaire	-	-

(10) La catégorie de parts RC a été créée le 27/06/2022.

(11) La catégorie de parts RD a été créée le 27/06/2022.

(12) La catégorie de parts A a été créée le 12/01/2023.

(13) La catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 a été créée le 12/06/2023.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021 ⁽¹⁴⁾	10/07/2020 ⁽¹⁵⁾
Actif net				
en EUR	1 009 723 708,59	108 926 819,99	74 869 182,81	27 252 000,00
Nombre de titres				
Catégorie de parts IC	776 860,8870	416 114,6347	189 910,8162	70 500,0000
Catégorie de parts ID	781 574,4302	716 503,4113	489 729,1959	202 000,0000
Catégorie de parts RFC	6 671,6360	10,0000	10,0000	10,0000
Catégorie de parts RFD	10,0000	10,0000	10,0000	10,0000
Catégorie de parts RC	287 820,2717	1 021,5116	-	-
Catégorie de parts RD	12 343,8858	1,5000	-	-
Catégorie de parts A	1 768 338,0000	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027	5 893 244,0000	-	-	-
Valeur liquidative unitaire				
Catégorie de parts IC en EUR	108,23	97,96	110,15	100,00
Catégorie de parts ID en EUR	102,64	94,98	110,15	100,00
Catégorie de parts RFC en EUR	107,76	97,63	109,95	100,00
Catégorie de parts RFD en EUR	102,52	94,85	109,95	100,00
Catégorie de parts RC en EUR	112,19	102,06 ⁽¹⁶⁾	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	111,55	102,12 ⁽¹⁷⁾	-	-
Catégorie de parts A en EUR	107,57 ⁽¹⁸⁾	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	105,34 ⁽¹⁹⁾	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)				
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RFD en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	-	-	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021 ⁽¹⁴⁾	10/07/2020 ⁽¹⁵⁾
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)				
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	2,45	2,17	3,08	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RFD en EUR	2,32	2,01	2,88	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	2,66	1,16	-	-
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	0,22	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)				
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RFD en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	-	-	-	-
Capitalisation unitaire				
Catégorie de parts IC en EUR	-0,42	1,40	2,65	-
Catégorie de parts ID en EUR	-2,85	-0,76	-0,42	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-0,52	1,23	2,44	-
Catégorie de parts RFD en EUR	-2,83	-0,77	-0,43	-
Catégorie de parts RC en EUR	-0,97	0,00	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	-3,14	-1,08	-	-
Catégorie de parts A en EUR	-1,32	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	-1,87	-	-	-

(14) Premier exercice

(15) Date de création

(16) La catégorie de parts RC a été créée le 27/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(17) La catégorie de parts RD a été créée le 27/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(18) La catégorie de parts A a été créée le 12/01/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(19) La catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 a été créée le 12/06/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			962 125 636,87	95,29
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé			962 125 636,87	95,29
ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	EUR	5 530 000,00	5 534 424,00	0,55
AIR FRANCE KLM 8.125% 31/05/2028	EUR	7 200 000,00	8 536 844,26	0,85
AKELIUS RESIDENTIAL PROP 1% 17/01/2028	EUR	7 500 000,00	6 537 123,29	0,65
ALBION FINANCING 1SARL 5.25% 15/10/2026	EUR	7 355 000,00	7 459 257,13	0,74
ALMAVIVA THE ITALIAN INN 4.875% 30/10/2026	EUR	7 200 000,00	7 184 385,00	0,71
ALMIRALL SA 2.125% 30/09/2026	EUR	3 430 000,00	3 331 816,25	0,33
ALSTRIA OFFICE REIT AG 1.50% 15/11/2027	EUR	4 000 000,00	3 010 032,79	0,30
ALTAREA 1.875% 17/01/2028	EUR	7 100 000,00	6 106 218,84	0,60
AMERICAN TOWER CORP 4.125% 16/05/2027	EUR	7 000 000,00	7 340 532,79	0,73
AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027	EUR	6 200 000,00	5 782 035,07	0,57
APT PIPELINES LTD 2% 22/03/2027	EUR	6 000 000,00	5 830 098,36	0,58
ARAMARK 3.125% 01/04/2025	EUR	3 900 000,00	3 918 665,83	0,39
ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	EUR	6 960 000,00	6 239 872,00	0,62
AROUNDTOWN SA 0% 16/07/2026	EUR	2 200 000,00	1 853 720,00	0,18
AROUNDTOWN SA 0.375% 15/04/2027	EUR	4 200 000,00	3 396 097,62	0,34
AROUNDTOWN SA 1.625% 31/01/2028	EUR	900 000,00	746 013,08	0,07
ASHLAND SERVICES BV 2% 30/01/2028	EUR	6 990 000,00	6 575 493,00	0,65
ATLANTIA 1.875% 12/02/2028	EUR	600 000,00	562 077,12	0,06
ATLANTIA SPA 1.875% 13/07/2027	EUR	6 640 000,00	6 280 868,52	0,62
ATOS SE 1.75% 07/05/2025	EUR	3 000 000,00	2 338 269,67	0,23
AUCHAN HOLDING SA 3.25% 23/07/2027	EUR	5 800 000,00	5 723 804,48	0,57
AUTOSTRADE PER L'ITALIA 1.75% 01/02/2027	EUR	5 710 000,00	5 506 207,75	0,55
AVANTOR FUNDING INC 2.625% 01/11/2025	EUR	6 040 000,00	5 954 961,83	0,59
AVIS BUDGET FINANCE PLC 4.75% 30/01/2026	EUR	6 900 000,00	7 043 433,75	0,70
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	7 000 000,00	7 390 250,00	0,73
BELDEN INC 3.375% 15/07/2027	EUR	3 780 000,00	3 726 891,00	0,37
BELDEN INC 3.875% 15/03/2028	EUR	3 800 000,00	3 735 115,00	0,37
BENTELER INTERNATIONAL A 9.375% 15/05/2028	EUR	7 700 000,00	8 350 035,48	0,83
BERRY GLOBAL INC 1.5% 15/01/2027	EUR	6 185 000,00	5 847 299,00	0,58
BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	EUR	6 000 000,00	5 675 326,03	0,56
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	EUR	6 260 000,00	5 785 431,14	0,57
CARMILA SA 1.625% 30/05/2027	EUR	3 700 000,00	3 462 752,16	0,34
CARMILA SA 2.125% 07/03/2028	EUR	4 000 000,00	3 784 936,61	0,37
CASTELLUM AB 0.75% 04/09/2026	EUR	1 270 000,00	1 155 038,98	0,11
CASTELLUM HELSINKI 2% 24/03/2025	EUR	3 330 000,00	3 269 306,66	0,32
CATALEN PHARMA SOLUTION 2.375% 01/03/2028	EUR	7 030 000,00	6 186 038,74	0,61
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19/07/2026	EUR	7 090 000,00	7 375 919,94	0,73
CELLNEX FINANCE CO SA 1% 15/09/2027	EUR	2 000 000,00	1 840 010,93	0,18

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5% 08/06/2028	EUR	3 600 000,00	3 334 556,07	0,33
CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	EUR	1 300 000,00	1 285 118,20	0,13
CEMEX SAB DE CV 3.125% 19/03/2026	EUR	6 260 000,00	6 205 085,89	0,61
CETIN GROUP BV 3.125% 14/04/2027	EUR	2 000 000,00	1 983 281,97	0,20
CITYCON TREASURY BV 2.735% 15/01/2027	EUR	4 086 000,00	3 676 865,46	0,36
COTY INC 3.875% 15/04/2026	EUR	6 500 000,00	6 561 072,92	0,65
CROWN EURO HOLDINGS 5% 15/05/2028	EUR	4 651 000,00	4 865 256,07	0,48
CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026	EUR	2 090 000,00	2 081 512,28	0,21
DARLING GLOBAL FINANCE 3.625% 15/05/2026	EUR	3 950 000,00	3 933 936,67	0,39
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3% 29/05/2026	EUR	2 600 000,00	2 583 492,13	0,26
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11/02/2028	EUR	4 400 000,00	4 498 089,86	0,45
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08/05/2026	EUR	7 000 000,00	7 042 504,92	0,70
DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	EUR	3 570 000,00	3 744 664,69	0,37
DUFY ONE BV 3.375% 15/04/2028	EUR	7 840 000,00	7 560 994,00	0,75
EASYJET FINCO BV 1.875% 03/03/2028	EUR	7 000 000,00	6 661 033,61	0,66
EC FINANCE PLC 3% 15/10/2026	EUR	7 000 000,00	6 820 800,00	0,68
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	EUR	700 000,00	661 290,00	0,07
ELIS SA 1.625% 03/04/2028	EUR	6 200 000,00	5 793 960,14	0,57
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17/06/2027	EUR	6 000 000,00	5 484 895,08	0,54
EUTELSAT SA 2% 02/10/2025	EUR	5 600 000,00	5 318 219,02	0,53
EUTELSAT SA 2.25% 13/07/2027	EUR	1 900 000,00	1 665 723,77	0,16
FASTIGHETS AB BALDER 1.25% 28/01/2028	EUR	3 440 000,00	2 849 502,79	0,28
FAURECIA 2.375% 15/06/2027	EUR	3 260 000,00	3 095 655,25	0,31
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	EUR	1 640 000,00	1 575 671,00	0,16
FAURECIA 3.75% 15/06/2028	EUR	2 500 000,00	2 460 437,50	0,24
FNAC DARTY SA 2.625% 30/05/2026	EUR	7 190 000,00	6 957 088,94	0,69
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.386% 17/02/2026	EUR	1 450 000,00	1 442 051,62	0,14
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.867% 03/08/2027	EUR	5 500 000,00	5 772 501,11	0,57
GEN MOTORS 4.5% 22/11/2027	EUR	6 240 000,00	6 506 846,95	0,64
GESTAMP AUTOMOCION SA 3.25% 30/04/2026	EUR	7 440 000,00	7 380 387,00	0,73
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	EUR	6 160 000,00	6 116 828,67	0,61
GRAND CITY PROPERTIES SA 1.375% 03/08/2026	EUR	7 200 000,00	6 689 865,25	0,66
GRIFOLS SA 2.25% 15/11/2027	EUR	7 120 000,00	6 748 336,00	0,67
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	7 530 000,00	7 503 645,00	0,74
HAPAG LLOYD AG 2.5% 15/04/2028	EUR	7 500 000,00	7 083 125,00	0,70
HEIDELBERGCEMENT AG 1.5% 07/02/2025	EUR	5 400 000,00	5 376 572,88	0,53
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 1.0% 13/04/2028	EUR	5 680 000,00	4 128 453,68	0,41
HEMSO FASTIGHETS AB 1.00% 09/09/2026	EUR	3 300 000,00	3 071 539,02	0,30
HEMSO TREASURY OYJ 0% 19/01/2028	EUR	1 520 000,00	1 303 552,00	0,13
HLDNG DINFRA METIERS 4.5% 06/04/2027	EUR	5 900 000,00	6 238 911,48	0,62
HORNBAACH BAUMARKT AG 3.25% 25/10/2026	EUR	5 900 000,00	5 677 073,50	0,56
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09/06/2027	EUR	7 500 000,00	7 716 397,54	0,76
HUNTSMAN INTERNATIONAL L 4.25% 01/04/2025	EUR	6 100 000,00	6 136 972,78	0,61
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK 15/05/2028	EUR	7 358 000,00	8 119 307,73	0,80
ILIAD SA 5.375% 14/06/2027	EUR	7 200 000,00	7 623 447,54	0,76

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IMCD NV 2.125% 31/03/2027	EUR	3 000 000,00	2 922 722,13	0,29
IMERYS SA 1.50% 15/01/2027	EUR	6 000 000,00	5 716 841,10	0,57
INEOS FINANCE PLC 2.875% 01/05/2026	EUR	3 710 000,00	3 627 086,65	0,36
INEOS FINANCE PLC 6.625% 15/05/2028	EUR	3 800 000,00	3 942 626,67	0,39
INEOS QUATTRO FINANCE 2 2.5% 15/01/2026	EUR	500 000,00	491 433,33	0,05
INEOS STYROLUTION GROUP GMBH 2.25% 16/01/2027	EUR	7 010 000,00	6 564 164,00	0,65
INFRASTRUTTURE WIRELESS 1.875% 08/07/2026	EUR	7 000 000,00	6 805 190,57	0,67
INPOST NA 2.25% 15/07/2027	EUR	6 240 000,00	5 880 576,00	0,58
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	EUR	7 070 000,00	7 055 506,50	0,70
INTL CONSOLIDATED AIRLIN 1.5% 04/07/2027	EUR	7 000 000,00	6 566 000,00	0,65
INTL FLAVOR AND FRAGRANCES 1.8% 25/09/2026	EUR	7 800 000,00	7 458 500,66	0,74
IQVIA INC 2.875% 15/06/2028	EUR	7 180 000,00	6 875 119,25	0,68
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 6.875% 15/11/2026	EUR	4 500 000,00	4 858 950,00	0,48
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/01/2026	EUR	3 200 000,00	3 279 360,00	0,32
JAMES HARDIE INTL FIN 3.625% 01/10/2026	EUR	6 657 000,00	6 640 117,11	0,66
JCDECAUX SA 2.625% 24/04/2028	EUR	6 200 000,00	6 193 906,72	0,61
LANXESS AG 1.75% 22/03/2028	EUR	6 300 000,00	5 863 552,87	0,58
LEONARDO SPA 2.375% 08/01/2026	EUR	2 780 000,00	2 782 570,55	0,28
LEVI STRAUSS CO 3.375% 15/03/2027	EUR	7 634 000,00	7 644 878,45	0,76
LKQ EURO HDG BV 4.125% 01/04/2028	EUR	7 080 000,00	7 153 927,00	0,71
LOGICR FINANCIAL SARL 1.625% 15/07/2027	EUR	6 400 000,00	5 934 314,32	0,59
LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028	EUR	7 877 000,00	8 379 027,47	0,83
LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	EUR	7 800 000,00	7 909 980,00	0,78
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	EUR	7 200 000,00	6 289 807,87	0,62
MATTERHORN TELECOM SA 3.125% 15/09/2026	EUR	5 000 000,00	4 896 875,00	0,48
MATTERHORN TELECOM SA 4% 15/11/2027	EUR	3 200 000,00	3 177 386,67	0,31
MERCEDES BNZ INT FINCE FRN 29/09/2025	EUR	6 200 000,00	6 204 172,08	0,61
MERCIALYS SA 2% 03/11/2027	EUR	300 000,00	270 100,00	0,03
MERCIALYS SA 4.625% 07/07/2027	EUR	5 300 000,00	5 346 353,28	0,53
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	EUR	6 000 000,00	6 244 295,57	0,62
NETFLIX 3.625% 15/05/2027	EUR	1 650 000,00	1 679 425,00	0,17
NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	EUR	6 600 000,00	7 289 862,30	0,72
NEXI SPA 1.625% 30/04/2026	EUR	6 980 000,00	6 653 641,38	0,66
NISSAN MOTOR CO 2.652% 17/03/2026	EUR	7 500 000,00	7 486 185,25	0,74
NOKIA OYJ 3.125% 15/05/2028	EUR	6 330 000,00	6 331 861,82	0,63
NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	EUR	7 500 000,00	7 154 000,00	0,71
OCI NV 3.625% 15/10/2025	EUR	8 430 000,00	7 591 963,16	0,75
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025	EUR	1 900 000,00	1 902 699,58	0,19
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	5 800 000,00	6 136 013,33	0,61
ORANO SA 3.375% 23/04/2026	EUR	1 500 000,00	1 524 171,52	0,15
ORANO SA 5.375% 15/05/2027	EUR	5 000 000,00	5 409 089,48	0,54
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	7 740 000,00	7 164 385,88	0,71
PAPREC HOLDING SA 6.50% 17/11/2027	EUR	7 394 000,00	7 982 509,59	0,79
PLAYTECH PLC 4.25% 07/03/2026	EUR	1 780 000,00	1 771 771,90	0,18
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	EUR	6 000 000,00	6 001 578,69	0,59

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PPF ARENA 1BV 3.125% 27/03/2026	EUR	1 980 000,00	1 994 806,18	0,20
PPF TELECOM GROUP BV 3.25% 29/09/2027	EUR	3 220 000,00	3 161 153,18	0,31
PROGROUP AG 3% 31/03/2026	EUR	5 650 000,00	5 546 322,50	0,55
PVH CORP 3.125% 15/12/2027	EUR	6 070 000,00	5 972 408,17	0,59
RENAULT SA 1.125% 04/10/2027	EUR	2 200 000,00	2 022 233,69	0,20
RENAULT SA 2.5% 01/04/2028	EUR	1 400 000,00	1 372 029,07	0,14
RENAULT SA 2.5% 02/06/2027	EUR	3 100 000,00	3 022 765,96	0,30
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	EUR	7 410 000,00	7 016 251,13	0,69
ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028	EUR	5 870 000,00	5 478 537,56	0,54
ROLLS ROYCE PLC 4.625% 16/02/2026	EUR	1 200 000,00	1 244 520,83	0,12
SAGAX AB 2.25% 13/03/2025	EUR	7 100 000,00	7 041 756,72	0,70
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15/07/2026	EUR	7 220 000,00	7 161 955,93	0,71
SAMVARDHANA MOTHERSON AU 1.8% 06/07/2024	EUR	1 760 000,00	1 753 224,00	0,17
SAPPI PAPIER HOLDING GMBH 3.625% 15/03/2028	EUR	6 990 000,00	6 803 192,25	0,67
SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027	EUR	6 910 000,00	6 765 955,29	0,67
SELP FINANCE SARL 3.75% 10/08/2027	EUR	6 000 000,00	6 096 954,10	0,60
SES SA 0.875% 04/11/2027	EUR	3 000 000,00	2 729 203,28	0,27
SIEMENS FINANCIERINGSMAT 4.188% 18/12/2025	EUR	7 000 000,00	7 024 929,33	0,70
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18/06/2025	EUR	5 500 000,00	5 394 823,96	0,53
SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028	EUR	6 720 000,00	6 271 104,00	0,62
SIXGR 5 1/8 10/09/2027	EUR	2 540 000,00	2 716 383,57	0,27
SMURFIT KAPPA TREASURY 1.5% 15/09/2027	EUR	1 300 000,00	1 228 500,00	0,12
SOFTBANK GROUP CORP 3.125% 19/09/2025	EUR	1 970 000,00	1 929 472,72	0,19
SOFTBANK GROUP CORP 5% 15/04/2028	EUR	6 020 000,00	6 048 494,67	0,60
SPCM SA 2% 01/02/2026	EUR	6 230 000,00	6 038 977,31	0,60
SPIE SA 2.625% 18/06/2026	EUR	5 100 000,00	5 070 279,96	0,50
SUDZUCKER INT FINANCE 5.125% 31/10/2027	EUR	5 700 000,00	6 072 561,97	0,60
SUMMIT GERMANY LTD 2% 31/01/2025	EUR	1 910 000,00	1 813 927,00	0,18
SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025	EUR	6 180 000,00	6 123 238,42	0,61
SYNTHOS SA 2.5% 07/06/2028	EUR	5 910 000,00	5 055 446,83	0,50
TAPESTRY INC 5.375% 27/11/2027	EUR	8 020 000,00	8 357 110,62	0,83
TDC NET AS 5.056% 31/05/2028	EUR	7 500 000,00	8 040 576,23	0,80
TDF INFRASTRUCTURE SAS 2.50% 07/04/2026	EUR	7 000 000,00	6 965 076,50	0,69
TECHNIP ENERGIES NV 1.125% 28/05/2028	EUR	1 520 000,00	1 386 942,69	0,14
TECHNIPFMC PLC VAR 30/06/2025	EUR	5 600 000,00	5 843 479,13	0,58
TELECOM ITALIA SPA 2.375% 12/10/2027	EUR	2 190 000,00	2 063 168,18	0,20
TELECOM ITALIA SPA 6.875% 15/02/2028	EUR	5 530 000,00	6 043 414,67	0,60
TELEFONAKTIEBOLAGET LM E 1.125% 08/02/2027	EUR	7 000 000,00	6 551 582,88	0,65
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.50% 01/03/2028	EUR	7 700 000,00	7 481 771,96	0,74
TELEPERFORMANCE 0.25% 26/11/2027	EUR	7 000 000,00	6 259 116,94	0,62
TEOLLISUUDEN VOIMA OYJ 2.625% 31/03/2027	EUR	6 240 000,00	6 141 648,39	0,61
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	EUR	4 400 000,00	4 733 025,00	0,47
TEREOS FINANCE GRP I 4.75% 30/04/2027	EUR	3 670 000,00	3 736 839,88	0,37
TEVA PHARM FNC NL II 1.875% 31/03/2027	EUR	7 670 000,00	7 118 080,63	0,70
THALES SA 1% 15/5/2028	EUR	2 400 000,00	2 216 558,69	0,22

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TRATON FINANCE LUX SA 4.5% 23/11/2026	EUR	7 700 000,00	7 908 215,57	0,78
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.878% 24/11/2027	EUR	8 200 000,00	6 986 068,42	0,69
UPJOHN FINANCE BV 1.362% 23/06/2027	EUR	7 300 000,00	6 838 051,21	0,68
VALEO SA 5.375% 28/05/2027	EUR	7 200 000,00	7 724 222,95	0,76
VERALLIA SA 1.625% 14/05/2028	EUR	6 600 000,00	6 240 229,67	0,62
VF CORP 0.25% 25/02/2028	EUR	7 000 000,00	5 915 958,90	0,59
VGP NV 1.625% 17/01/2027	EUR	7 000 000,00	6 263 786,99	0,62
VOLKSWAGEN INTL FIN NV 3.75% 28/09/2027	EUR	6 000 000,00	6 153 831,15	0,61
VOLVO CAR AB 2% 24/01/2025	EUR	1 330 000,00	1 327 937,59	0,13
VOLVO CAR AB 2.50% 07/10/2027	EUR	5 880 000,00	5 618 992,26	0,56
VONOVIA SE 0.375% 16/06/2027	EUR	3 500 000,00	3 139 707,99	0,31
VONOVIA SE 4.75% 23/05/2027	EUR	3 400 000,00	3 627 462,79	0,36
WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	EUR	5 400 000,00	5 408 662,13	0,54
WPC EUROBOND BV 2.25% 09/04/2026	EUR	6 000 000,00	5 916 221,31	0,59
WPP FINANCE SA 4.125% 30/05/2028	EUR	2 000 000,00	2 114 539,34	0,21
ZF EUROPE FINANCE BV 2.50% 23/10/2027	EUR	7 700 000,00	7 264 318,85	0,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			43 349 325,21	4,29
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			43 349 325,21	4,29
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	9 687,5629	43 349 325,21	4,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			4 787 585,04	0,47
Dettes			-609 302,75	-0,06
Comptes financiers			70 464,22	0,01
ACTIF NET			1 009 723 708,59	100,00